

Recueil des

APPELS D'OFFRES

de la semaine

09 au 14 février 2026



SOMMAIRE

MATERIELS

1 - Acquisition des matériels repartis en trois lots	3
2 - Fourniture de matériels roulants.....	3
3 - Aquisition de matériels	4
4 - Marché de fournitures des équipements informatiques	4
5 - Acquisition de kits d'enquête pour le RGA-3	5
6 - Fourniture et conception de kit d'enquêtes	5
8 - Acquisition des équipements en infrastructure informatique des Datacenters	6
9 - Achat de matériel TB et VIH.....	6
10 - Acquisition de 1017 smartphones équipés de 1017 powerbanks	7
11 - Laboratoire de Test et de Contrôle des équipements radioélectriques	7
12 - Fourniture des équipements IT en trois lots.....	8
13 - Acquisition d'une décortiqueuse	8
14 - Fourniture et livraison de matériels pour Equipements Protection Collective.....	9

AUTO-MOTO

15 - Location de véhicules pour les missions des parties prenantes du projet	10
16 - Acquisition de pièces et équipements pour véhicules répartis en deux lots.....	10
17 - Fourniture de véhicules roulants repartis en deux lots	11
18 - Location de véhicules	11
19 - Location de véhicules pour les missions de suivi sur terrain	12
20 - Acquisition de 169 motos	12

BTP

21 - Travaux de construction des infrastructures fish drying	13
22 - Travaux de construction de 127 forages.....	13
23 - Travaux de réhabilitation et de renforcement.....	14
24 - Travaux de réhabilitation des bureaux des Directions Régionales du Tourisme	14
25 - Travaux de réhabilitation et du réaménagement du réseau d'alimentation	15
26 - Travaux de réhabilitation et extension des bâtiments et infrastructure sanitaire	15
27 - Travaux de construction d'un système d'adduction d'eau potable.....	16
28 - Travaux de réhabilitation du bâtiment	16
29 - Mise à niveau et renforcement de trois stations de production d'eau potable	17
30 - Travaux d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau potable	17

DIVERS

31 - Etude de faisabilité - stratégie carbone du CEAS à Madagascar.....	18
32 - Réhabilitation d'un four de cuisson.....	18
33 - Recrutement d'un consultant pour réalisation de fiches techniques	19
34 - Programme de subventions à coûts partagés.....	19
35 - Prestations à fournir pour les travaux IT en sept lots	20
36 - Recrutement d'un consultant pour l'évaluation d'impact de l'approche	20
37 - Evaluation externe finale et d'impact.....	21
38 - Recrutement de consultant chargé de la formation de formatrices pour femmes entrepreneurs	21

1 - Acquisition des matériels repartis en trois lots

Date limite : 03 mars 2026 à 12h00

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL
N° 01/01-26/AAO/AIM067 MAMATSY FRG/TRANSFORMATION du 24 Janvier 2026

1. L'Action Intercoopération Madagascar (AIM), en partenariat avec WHH, dans le cadre de la mise en œuvre du projet MAMATSY ATSIMO ATSINANANA, financé par BMZ, lance le présent appel d'offres pour la sélection des fournisseurs (Entreprises/sociétés) spécialisés dans les unités de transformations destinés aux organisations paysannes, stipulés ci-après:

Lot 1- Acquisition d'un extracteur d'huile d'arachide avec mini machine de raffinerie
Lot 2- Acquisition d'une unité de transformation de manioc en farine de qualité (râpe, broyeur, moteur, presse, etc.)
Lot 3- Acquisition de 2 extracteurs de jus de gingembre et curcuma, et 2 séchoirs solaires.

Il s'agit de trois lots divisibles, chaque lot reste non divisible, les offres partielles sont non recevables.

2. Le Dossier d'appel d'offre complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout soumissionnaire à l'adresse ci-après : Bureau de AIM à Farafangana ou Bureau AIM Antananarivo, ou demander par e-mail mentionné ci-dessous.

Une séance d'information non obligatoire sera organisée, par visio-conférence et présentiel, le jeudi 12 février 2026 à 15 heures 00, au bureau de l'AIM Antananarivo dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

3. Pour les fournisseurs (Entreprises/sociétés) désirant soumissionner, le Dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de l'AIM à Antananarivo tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, ou par E-mail sous version pdf, moyennant le paiement par versement en espèces de la somme non remboursable de cinquante mille ariary (50 000 Ar) au compte bancaire :

Intitulé : AIM - COMPTE DE FONCTIONNEMENT
Banque : BFV-SG Agence : Antananarina Antananarivo
Numéro de compte : 00008 00005 05004004533 09

4. Les offres sous pli fermé doivent parvenir au bureau de l'Action Intercoopération Madagascar (AIM) à Antananarivo au plus tard le mardi 03 mars 2026 à 12 heures 00 (heures locales) et seront ouverts la même date à 14 heures en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres remises après la date et heures limites fixées pour la remise des offres sont rejetées. Les offres hors délai ne sont pas recevables.

5. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toute demande d'informations complémentaires doit se faire par écrit et adressé à procurement@aim.mg, copie obligatoire à procurementRPM@aim.mg au plus tard le 19 février 2026 à 12 heures.

Adresse : Action Intercoopération Madagascar (AIM)
85 Rue Pasteur Rabeony Ambodirotra - 1^{er} Etage, Antananarivo 101
Contact : 034 49 037 24 ; procurement@aim.mg, procurementRPM@aim.mg

M-CL 25301/2-2

2 - Fourniture de matériels roulants

Date limite : 04 mars 2026 à 11h00

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
PROJET DIGITAL AND ENERGY CONNECTIVITY FOR INCLUSION IN MADAGASCAR (DECIM)
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Avis Spécifique d'Appel d'Offres National (AAON)
Appel d'Offres pour Fournitures (Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres No : 01-F-MEH/DECIM3/2026
Projet : Project of digital Energy and Communication for inclusion in Madagascar (DECIM)
Acheteur : Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH)
Institut du Marché : Fourniture des matériels roulants et techniques nécessaires aux réalisations des études, contrôles, surveillances des travaux et d'exploitation du MEH réparties en trois Lots

Credit No : 72860 MG
Pays : Madagascar
Échéance : 31 Janvier 2026

Le Gouvernement de la République de Madagascar à travers le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (ci-après dénommé l'« Emprunteur ») a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (DA) (la « Banque ») pour financer le Projet de digital Energy and communication for inclusion in Madagascar (DECIM) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre des Marchés de « Fourniture des matériels roulants et techniques nécessaires aux réalisations des études, contrôles, surveillances des travaux et d'exploitation repartis en 3 lots »

L'Emprunteur à travers le Projet DECIM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des matériels roulants et techniques nécessaires aux réalisations des études, contrôles, surveillances des travaux et d'exploitation, repartis en 3 lots comme suit

- Lot N°1 : Matériels roulants
- Lot N°2 : Appareils de Mesures des Systèmes Electriques et Electroniques
- Lot N°3 : Accessoires de mission destinés aux agents des parties prenantes du projet.

La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, version Juillet 2016 – révisions : novembre 2017, août 2018 et août 2020 de la Banque Mondiale (le « Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires des pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet (UGP – LEAD) aux adresses mails ep@ugp3.lead.mg, rpm@ugp3.lead.mg avec copie à ep@ugp-lead.mg, rpm@ugp-lead.mg, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 09h à 16h à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les soumissionnaires éligibles sont définis comme des Sociétés de droit Malgache possédant des NIT 2023 et STAT et des Sociétés non-résidentes à Madagascar ayant des Statut et Attestation des impôts 2023.

Le document d'appel d'offres (DAO) en français peut être téléchargé gratuitement à partir du lien suivant : <http://www.lead.mg> OU <http://www.lead.mg/passation-de-marches/furnitures/>

6. Les réponses aux déclarerisements demandés par les soumissionnaires et les modifications apportées aux documents d'appel d'offres, le cas échéant, ne seront pas envoyées directement par courriel aux soumissionnaires. Toutes les réponses aux clarifications et aux modifications seront affichées dans le fichier lié ci-dessus et les soumissionnaires sont seuls responsables de la surveillance du lien pendant le processus d'appel d'offres pour tous les avis concernant ce DAO.

7. Les offres en version « physique » devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 04 mars 2026 à 11h 00 (heure de Madagascar).

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- Si le soumissionnaire désire soumissionner plusieurs lots, il doit soumettre son offre par lot dans des enveloppes séparées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires désirant assister à l'ouverture à l'adresse mentionnée ci-dessous à 11 heures 10 mn le 04 mars 2026.

9. Toutes les offres doivent être munis d'une Garantie Bancaire (garantie d'offre), valable jusqu'à l'expiration du délai de validité de l'offre (120 jours) pour un montant de :

Lot N°	Garantie d'offre (garantie en Ariary)	Garantie d'offre (garantie bancaire en USD)
1	60 000 000 Ariary	17 000 USD
2	43 000 000 Ariary	9 800
3	12 000 000 Ariary	2 600

Pour être Conforme aux exigences du DAO, il est recommandé au Soumissionnaire de fournir une seule garantie d'offre par lot.

En cas de soumission de plusieurs lots, le nombre de Garanties Bancaires (garanties d'offre) correspondra donc au nombre de lots soumis.

10. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

11. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

12. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

13. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

14. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

15. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

16. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

17. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

18. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

19. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

20. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

21. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

22. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

23. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

24. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

25. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

26. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

27. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

28. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

29. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

30. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

31. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

32. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

33. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

34. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

35. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

36. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

37. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

38. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

39. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

40. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

41. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

42. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

43. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

44. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

45. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

46. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

47. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

48. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

49. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

50. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

51. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

52. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

53. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

54. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

55. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

56. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

57. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

58. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

59. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

60. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

61. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

62. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

63. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

64. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

65. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

66. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

67. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

68. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

69. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

70. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

71. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

72. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

73. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

74. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

75. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

76. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

77. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

78. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

79. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

80. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

81. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

82. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

83. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

84. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

85. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

86. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

87. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

88. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

89. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

90. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

91. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

92. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

93. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

94. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

95. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

96. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

97. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

98. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

99. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

100. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

101. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

102. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

103. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

104. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

105. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

106. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

107. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

108. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

109. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

110. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

111. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

112. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

113. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

114. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

115. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

116. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

117. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

118. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

119. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

120. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

121. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

122. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

123. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

124. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

125. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

126. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

127. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

128. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

129. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

130. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

131. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

132. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

133. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

134. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

135. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

136. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

137. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

138. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

139. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

140. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

141. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

142. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

143. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

144. L'attention est attirée sur le Règlement de la Passation de Marchés exigeant qu'il est obligatoire d'indiquer l'adresse de l'Emprunteur dans la notification d'attribution du marché.

145. L

3 - Aquisition de matériels

Date limite : 02 mars 2026 à 10h00

UGP-STATCAP II
PROJET DE STATISTIQUES RÉGIONALES DE LA SADC
Crédit IDA 7325-MG – P 175731

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

Appel d'Offres No : 005-/AAON/UGPSTACAP/2026

PROJET D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN AUX CAPACITES STATISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (STATCAP II)

Acheteur : L'INSTAT/UGP STATCAP II

Pays : Madagascar

Intitulé du Marché : ACQUISITION DE MILLE DIX-SEPT (1017) SMARTPHONES EQUIPES DE MILLE DIX-SEPT (1017) POWERBANKS

Credit No : 7325-MG - Madagascar-Statistical Capacity Building

Emis le :

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet STATCAP II et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché « ACQUISITION DE MILLE DIX-SEPT (1017) SMARTPHONES EQUIPES DE MILLE DIX-SEPT (1017) POWERBANKS » en un Lot Unique et Indivisible.

2. L'Unité de Gestion de Projet (UGP STATCAP II) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir 1017 Smartphones équipés de 1017 Powerbanks à l'Immeuble INSTAT Anosy. Le délai de livraison est de trente (30) jours en une seule fois.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale 5^{ème} édition, Septembre 2023 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres en français sera envoyé par e-mail à tout soumissionnaire intéressé en formulant une demande à l'adresse mail ci-dessous, en mentionnant clairement les coordonnées complètes (raison sociale, adresse, e-mail, téléphone).

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UGP STATCAP II et prendre connaissance des documents à l'adresse mentionnée ci-dessous, de neuf (09) heures à seize (16) heures.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **02 MARS 2026**, à 10h00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le même jour à 10h00.

7. L'offre doit être accompagnée d'une Garantie de l'offre sous forme de chèque de banque ou garantie bancaire certifiée et libellée au nom de l'UGP STATCAP II d'un montant de Onze millions cinq cent mille arriary (MGA 11 500 000)

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

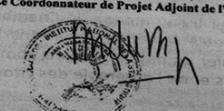
9. L'adresse laquelle il est fait référence ci-dessus est :

UGP STATCAP II
Monsieur le Coordonnateur de Projet Adjoint de l'UGP
Immeuble INSTAT, Rue Jules RANAIVO, Porte 102, 1^{re} étage Anosy
Antananarivo 101 – Madagascar

Adresse électronique : dp@ugpinstat.mg Copie obligatoire à : rpm@ugpinstat.mg; apm2@ugpinstat.mg; cp@ugpinstat.mg

Antananarivo, le 29 JAN 2026

Le Coordonnateur de Projet Adjoint de l'UGP



4 - Marché de fournitures des équipements informatiques

Date limite : 24 février 2026 à 10h00

« Projet de Modernisation de la Formation Professionnelle » FORMAPRO Madagascar

Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP)
Maître d'Ouvrage Délégué : Centre National Emploi-Formation dans le secteur BTP (CNEF.BTP)

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

Date : 22 janvier 2026

Nom du Projet : FORMAPRO MADAGASCAR

AAO No : 23/AAO/CNEFMDG

1. Le CENTRE NATIONAL EMPLOI FORMATION DANS LES METIERS DU BTP (CNEF BTP) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût de « Projet d'appui à la formation professionnelle dans le secteur du BTP – Ressources stratégiques à Madagascar ». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du « Marché de fournitures des équipements informatiques au niveau des établissements d'enseignement supérieur bénéficiaire du Projet FORMAPRO MADAGASCAR »

2. Le CNEF BTP sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture et la livraison sur site des équipements informatiques au niveau des établissements d'enseignement supérieur bénéficiaire du Projet FORMAPRO MADAGASCAR.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de CNEF BTP, cnefbtp@gmail.com, et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse suivante : Immeuble MARBOUR Madagascar, 2^{me} Etage, Lâlana 77 Solombavambahoaka Frantsay, Antsahavola, 101 Antananarivo de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 24 Février 2026 à 10H00. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission pour un montant de 25 000 000 Ariary.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'Immeuble MARBOUR Madagascar, 2^{me} Etage, 77, Lâlana Solombavambahoaka Frantsay, Antsahavola, 101 Antananarivo le 24 Février 2026 à 10H10.

8. Les exigences en matière de qualifications sont : techniques, financier. Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Immeuble MARBOUR sis au Lot JBF 34, Lâlana Solombavambahoaka Frantsay 77, Antsahavola
NIF : 5001825596 - N° Stat : 94111 11 2014 0 07218 - Tel : +261 20 76 472 54 -

5 - Acquisition de kits d'enquête pour le RGA-3

Date limite : 09 mars 2026 à 10h00

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
SÉCRÉTARIAT-GÉNÉRAL**

PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)
Crédit IDA-71570-MG/Don IDA-80930-MG - Madagascar - PFM STEP N° F 08-25CN RGA
Pays : Madagascar

Avis d'Appel d'Offres National

Acquisition de kits d'enquête pour le RGA-3, répartis en SEPT (7) lots :

- LOT 1 : Imperméables ;
- LOT 2 : Cartables et Sacs à dos ;
- LOT 3 : Moustiquaires ;
- LOT 4 : Lanternes ;
- LOT 5 : Kits de protection ;
- LOT 6 : Trousse de secours ;
- LOT 7 : Kits médicaux

Emis le : 05 Février 2026

Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le **PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)**, et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) fait partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre des Marchés. **Acquisition de kits d'enquête pour le RGA-3 : LOT 1 : Imperméables ; LOT 2 : Cartables / sacs à dos ; LOT 3 : Moustiquaires ; LOT 4 : Lanternes ; LOT 5 : Kits de protection ; LOT 6 : Trousse de secours ; LOT 7 : Kits médicaux pour les agents de terrain du RGA-3.**

1. Un Soumissionnaire peut présenter une offre ou plusieurs lots, comme précisé dans le Document d'Appel d'Offres. Un Soumissionnaire désirent offrir un rabais dans le cas où plusieurs marchés lui seraient attribués, sera autorisé à le faire, mais il devra indiquer ces rabais dans le Formulaire d'Offre. Chaque soumission correspondant à un lot devra être présentée séparément (un lot = une enveloppe extérieure).

2. Le **PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)** sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles, fournisseurs exclusifs ou distributeurs agréés et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des lots d'enquête. Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres, avec un délai de livraison de quinze (15) jours.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs - Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, édition Novembre 2020, de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés ») », et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du bureau du projet à l'adresse indiquée ci-dessous (1) ou à démonter à l'adresse mail : passation.fsrp@gmail.com ; cc : cn.fsrp@gmail.com ; rpm.fsrp23@gmail.com ; apmhermina.fsrp@gmail.com ; apmbarisoa.fsrp@gmail.com ; apmraava.fsrp@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous (1) de 09 heures à 17 heures.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en *Français* peut être obtenu par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse mail : passation.fsrp@gmail.com ; cc : cn.fsrp@gmail.com ; rpm.fsrp23@gmail.com ; apmhermina.fsrp@gmail.com ; apmbarisoa.fsrp@gmail.com ; apmraava.fsrp@gmail.com. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie électronique.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous (1) au plus tard le **09 Mars 2026 à 10 heures 00 minute, heure locale**, avec la mention « **Acquisition de kits d'enquête pour RGA** », mention du numéro de l'AOAN, le numéro de Lot et son intitulé. La soumission des offres par voie électronique « **ne sera pas** » autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limité de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro (2) mentionnée ci-dessous à la même date et immédiatement après l'heure limite de remise des offres.

7. Toutes les offres doivent comprendre une **Garantie de l'Offre**, sous forme de garantie bancaire ou sous forme de chèque de banque ou chèque certifié au nom de « **PROJET RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR** », pour un montant de :

Lot 1 :	1 000 000 MGA
Lot 2 :	1 000 000 MGA
Lot 3 :	300 000 MGA
Lot 4 :	500 000 MGA
Lot 5 :	600 000 MGA
Lot 6 :	1 000 000 MGA
Lot 7 :	800 000 MGA

8. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessous sont :

(1) **PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)** - En face de la Direction du Génie Rural bâtiment au BPP1 Nantsoana - Porte 3 - Nantsoana - 101 - Antananarivo

(2) **PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)** - En face de la Direction du Génie Rural bâtiment au BPP1 Nantsoana - Salle de réunion - Nantsoana - 101 - Antananarivo

Le Commissaire National

6 - Fourniture et conception de kit d'enquêtes

Date limite : 04 mars 2026 à 12h00

UGP-STATCAP II
PROJET DE STATISTIQUES RÉGIONALES DE LA SADC
Crédit IDA 7325-MG - P 175731

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

Appel d'Offres N° : 006 -AAON/UGPSTACAP/2026

PROJET D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN AUX CAPACITES STATISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (STATCAP II)

Acheteur : L'INSTAT/UGP STATCAP II

Pays : Madagascar

Intitulé du Marché : FOURNITURE ET CONCEPTION DE KIT D'ENQUETES

Crédit N° : 7325-MG - Madagascar-Statistical Capacity Building

Emis le :

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet STATCAP II et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché « **FOURNITURE ET CONCEPTION DE KIT D'ENQUETES** » en un Lot Unique et Indivisible.

2. L'Unité de Gestion de Projet (UGP STATCAP II) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et conception de kit d'enquêtes à l'Immeuble INSTAT Anosy. Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours en une seule fois.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale tel que défini dans le « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** » de la Banque mondiale 5^{me} édition, Septembre 2023 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres en *Français* sera envoyé par e-mail à tout soumissionnaire intéressé en formulant une demande à l'adresse mail ci-dessous, en mentionnant clairement les coordonnées complètes (raison sociale, adresse, e-mail, téléphone).

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UGP STATCAP II et prendre connaissance des documents à l'adresse mentionnée ci-dessous, de neuf (09) heures à seize (16) heures.

8 - Acquisition des équipements en infrastructure informatique des Datacenters

Date limite : 20 mars 2026

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

Unité de Coordination des Projets (UCP)
PRODIGY
PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy
Financement Crédit IDA 6780-MG

Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouverts National

Pays : Madagascar
Nom du Projet : PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy
N° de Crédit : 6780-MG
Date de lancement : 06 février 2026
Intitulé du Marché : "Acquisition des équipements en infrastructure informatique des Datacenters de l'Unité de Gouvernance Digitale répartie en trois (03) lots"
Référence DAO No : 048/2026-DAO/FRNT/PRODIGY

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un prêt de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy (PRODIGY), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'Acquisition des équipements en infrastructure informatique des Datacenters de l'Unité de Gouvernance Digitale".

2. Le PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy (PRODIGY) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir " Acquisition des équipements en infrastructure informatique des Datacenters de l'Unité de Gouvernance Digitale répartie en trois (03) lots :

Lot 1 : *Équipements en infrastructure informatique des Datacenters de site A*
Lot 2 : *Équipements en infrastructure informatique de l'extension serveur site B*
Lot 3 : *Équipements en infrastructure informatique des Datacenters de site B*

Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et tous lots incomplets sont irrecevables.

Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix jours (90) jours, après l'ordre de service de commencement. La marge de préférence n'est pas applicable.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale du septembre 2023, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du PROJET PRODIGY et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 10h00 à 16h00 à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en François en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le document d'appel d'offres sera adressé par voie électronique.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante ci-dessous au plus tard le **20 mars 2026**. La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas autorisée*. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le **20 mars 2026 à 10 heures 00 minute**.

7. Toutes les offres doivent comprendre une *Garantie de l'Offre* pour un montant de :

Lot 1 : *Équipements en infrastructure informatique des Datacenters de site A : SOIXANTE QUINZE MILLIONS ARIARY (75 000 000 MGA)*
Lot 2 : *Équipements en infrastructure informatique de l'extension serveur site A : QUARANTE MILLIONS ARIARY (40 000 000 MGA)*
Lot 3 : *Équipements en infrastructure informatique des Datacenters de site B : QUARANTE CINQ MILLIONS ARIARY (45 000 000 MGA)*

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Unité de Coordination du PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy (UCP-PRODIGY)
Contact : coordonateur : prodigy.gov.mg – copie à procurement@prodigy.gov.mg
Adresse : Village des Jeux bâtiment B1, Explorer Business Park, Antakarana, Antananarivo

Le Coordonnateur p.i de l'Unité de Coordination du PRODIGY

Il est à noter que PRODIGY s'engage activement dans la prévention de la Violence Basée sur le Genre notamment les divers abus, les harcèlements, l'exploitation sexuelle et la maltraitance et accorde une attention particulière à l'égalité des chances d'accès à l'emploi.

9 - Achat de matériel TB et VIH

Date limite : 23 mars 2026 à 10h00

psi
Madagascar

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

No. 001-26-T1768907367/T1768909020-DPSR-PSI-CH

PSI à Madagascar, ONG à but non lucratif, œuvrant dans le domaine de la santé, invite les prestataires opérant dans le domaine d'activités correspondant et répondant au profil requis à soumettre leur meilleure offre pour la prestation ci-après :

REF N°	INTITULE	DATE LIMITE DE LA RECEPTION DES OFFRES
001-26	Achat de Matériel TB et VIH	23 mars 2026 à 10H00

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'Offres y afférent en présentant une demande sur papier en tête du soumissionnaire, à l'adresse de PSI ci-dessous :

PSI MADAGASCAR
Immeuble Arboretum, ex-Village des Jeux Antakarana
Antananarivo 101

Outre la référence et l'intitulé de l'appel d'Offre, les informations suivantes doivent être inscrites dans le contenu de la demande :

- Nom du soumissionnaire
- Adresse électronique pour l'envoi du DAO
- Contact téléphonique du soumissionnaire (représentant en charge de la suivie de l'appel d'offres)

PSI à Madagascar ne tolère pas la corruption sous toutes ses formes et toute personne individuelle ou morale, qui tenterait d'obtenir un marché par des tentatives de corruption, est automatiquement disqualifiée et sera définitivement rejeté de la liste des fournisseurs de PSI à Madagascar.

M-CL 25480/0-1

10 - Acquisition de 1017 smartphones équipés de 1017 powerbanks

Date limite : 02 mars 2026 à 10h00

UGP-STATCAP II
PROJET DE STATISTIQUES RÉGIONALES DE LA SADC
Crédit IDA 7325-MG - P 175731

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

Appel d'Offres No : 005-AAON/UGPSTACAP/2026

PROJET D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN AUX CAPACITES STATISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (STATCAP II)

Acheteur : L'INSTAT/UGP-STATCAP II

Pays : Madagascar

Intitulé du Marché : ACQUISITION DE MILLE DIX-SEPT (1017) SMARTPHONES EQUIPES DE MILLE DIX-SEPT (1017) POWERBANKS

Credit IDA N°: 7325-MG - Madagascar-Statistical Capacity Building

Emis le :

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet STATCAP II et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché « ACQUISITION DE MILLE DIX-SEPT (1017) SMARTPHONES EQUIPES DE MILLE DIX-SEPT (1017) POWERBANKS » en un Lot Unique et Indivisible.

2. L'Unité de Gestion de Projet (UGP-STATCAP II) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir 1017 Smartphones équipés de 1017 Powerbanks à l'immeuble INSTAT Antosy. Le délai de livraison est de trente (30) jours en une seule fois.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale 5^{ème} édition, Septembre 2023 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres en français sera envoyé par e-mail à tout soumissionnaire intéressé en formulant une demande à l'adresse mail ci-dessous, en mentionnant clairement les coordonnées complètes (raison sociale, adresse, e-mail, téléphone).

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UGP-STATCAP II et prendre connaissance des documents à l'adresse mentionnée ci-dessous, de neuf (09) heures à seize (16) heures.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 mars 2026 à 10h00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres remises en retard et/ou dont les représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous à 10 heures 00

Antananarivo, le 29 JAN 2026
Le Coordonnateur de Projet Adjoint de l'UGP

[Signature]

M-CL 25364/2

7. L'offre doit être accompagnée d'une Garantie de l'offre sous forme de chèque de banque ou garantie bancaire certifiée et libellée au nom de l'UGP-STATCAP II d'un montant de Onze millions cinq cent mille Ariary (MGA 11 500 000)

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse laquelle il est fait référence ci-dessous est :

UGP-STATCAP II
Monsieur le Coordonnateur de Projet Adjoint de l'UGP
Immeuble INSTAT, Rue Jules RANAIVO, Porte 102, 1^{er} étage Antosy
Antananarivo 101 - Madagascar
Adresse électronique : dp@ugpinstat.mg Copie obligatoire à : rpm@ugpinstat.mg; am2@ugpinstat.mg; cp@ugpinstat.mg

11 - Laboratoire de Test et de Contrôle des équipements radioélectriques

Date limite : 07 avril 2026 à 10h00

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE, DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

PROJET DIGITAL AND ENERGY CONNECTIVITY FOR INCLUSION IN MADAGASCAR (DECIM)
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AAO)

Appel d'Offres pour Fournitures (Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres No : 02-AO /2026/DECIM
Projet : Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'inclusion à Madagascar

Acheteur : Projet DECIM/ARTEC
Pays : Madagascar

Intitulé du Marché : Laboratoire de Test et de Contrôle des équipements radioélectriques et terminaux des opérateurs de télécommunications en 02 lots :

- Lot 01 : Conception, Fourniture et montage des équipements ;
- Lot 02 : Travaux d'aménagement des locaux.

Credit IDA No : Financement IDA N°7286-MG - P178701
Envoi le : 13 Février 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le « Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'inclusion à Madagascar » (DECIM). Le Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'inclusion à Madagascar, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché « Laboratoire de Test et de Contrôle des équipements radioélectriques et terminaux des opérateurs de télécommunications en 02 lots » :

- Lot 01 : Conception, Fourniture et montage des équipements ;
- Lot 02 : Travaux d'aménagement des locaux .

2. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) DECIM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations ci-dessus : Laboratoire de Test et de Contrôle des équipements radioélectriques et terminaux des opérateurs de télécommunications en 02 lots :

- Lot 01 : Conception, Fourniture et montage des équipements ;
- Lot 02 : Travaux d'aménagement des locaux .

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence National (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de la mise en œuvre de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale (cinquième édition datée de septembre 2023) et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UCP DECIM et prendre connaissance des documents d'appel d'offres durant les heures de bureau de 09h00 à 16h00, (heures locales) à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet, comprenant des soumissionnaires (Nom du soumissionnaire, adresse physique complète, adresse e-mail, téléphone), à l'adresse ci-dessous. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé sur le site web du Projet DECIM : www.decim.mg

Pour le lot 02, une visite des lieux sera organisée par le Maître de l'Ouvrage :

Date : le 03 mars 2026 ; le rendez-vous est fixé à dix (10) heures, devant le Bureau du ARTEC Lot IVL 41 Ter B Andolabatapenaka 101 - Antananarivo. Les frais de visite sont exclusivement à la charge du soumissionnaire. La participation à cette visite des lieux est fortement recommandée.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 07 avril 2026 à 10h 00 précise (heure locale) par **enveloppe physique sous enveloppe fermée bien scellée** par **Lot/Lot avec un (01) original et deux (02) copies en tenant avec la mention : « Laboratoire de Test et de Contrôle des équipements radioélectriques et terminaux des opérateurs de télécommunications - AONE : 02-AO /2026/DECIM Lot ... »**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard et/ou dont les représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous à 10 heures 00

7. Les offres doivent comprendre une Garantie bancaire de soumission originale délivrée par une banque réputée et en utilisant le formulaire garantie de soumission (i) garantie bancaire, figurant à la Section IV « Formulaires de garantie » ou (ii) chèque de banque certifié libellé au nom du Projet Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar (DECIM).

▪ Lot 01 : Vingt-deux millions Ariary (MGA 22 000 000,00)

▪ Lot 02 : Vingt-deux millions Ariary (MGA 22 000 000,00)

Capacité financière : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou accès à des actifs non gérés ou des lignes de crédit (autre que la ligne de caution), etc. certifiés par une banque réputée et en utilisant le formulaire garantie de soumission (i) à hauteur d'Un milliard Ariary (MGA 1 000 000 000,00) et non de ses autres engagements pour chaque lot.

Exécution du Marché : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il a conclu avec succès au moins un (01) marché similaire pour chaque lot (en rapport avec son offre) au cours des dix (10) dernières années pour le lot 01 et cinq (05) dernières années pour le lot 02 au moins un (01) marché de conception et de construction d'un bâtiment d'au moins :

- Lot 1 : Un milliard Ariary (MGA 1 000 000 000,00)
- Lot 2 : Un milliard Ariary (MGA 1 000 000 000,00)

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation des Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres. Un Soumissionnaire peut obtenir les deux lots « il respecte toutes les conditions exigées pour chacun des lots ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

L'Unité de Coordination du Projet DECIM
A.P. 1000 Antananarivo 101 - Madagascar
1^{er} étage, Escalier D de l'immeuble FLARO Antananarivo 101 - Madagascar
Email : ep@decim.mg ; procurement-offre@decim.mg
Site web : www.decim.mg

Le Coordonnateur du Projet DECIM
[Signature]
RANDRIAMAHAMANANA Jacques

12 - Fourniture des équipements IT en trois lots

Date limite : 16 avril 2026 à 10h00

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

PROJET DIGITAL AND ENERGY CONNECTIVITY FOR INCLUSION IN MADAGASCAR (DECIM2)
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AAO)
Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres National No : 020202/DC2/1703
Projet : Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'inclusion à Madagascar-DECIM
Acheteur : Projet DECIM2/JIRAMA
Pays : Madagascar

Initié du Marché : **FOURNITURES DES ÉQUIPEMENTS IT en trois (03) lots** :

- Lot n°01 : FOURNITURES DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS RESEAU
- Lot n°02 : FOURNITURE DES RESSOURCES MATERIELLES ORIENTE A LA DIGITALISATION
- Lot n°03 : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DEFECTUEUX

Credit No : Financement IDA
Emis le : 13 FEV. 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le « Projet Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar » (DECIM), ou « Connectivité Numérique et Energétique pour l'inclusion à Madagascar », et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché « Fournitures des équipements IT en trois (03) Lots :

- Lot n°01 : FOURNITURES DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS RESEAU
- Lot n°02 : FOURNITURE DES RESSOURCES MATERIELLES ORIENTE A LA DIGITALISATION
- Lot n°03 : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DEFECTUEUX

2. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) DECIM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements IT. Le délai total de la livraison est de sept (07) mois.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence National (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre du Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale (Cinquième édition datée de Septembre 2023) et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans l'édit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UCP DECIM2 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 09h00 à 16h00, (heures locales) à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en Français (en version numérique) en formulant une demande écrite par courriel mentionnant les coordonnées complètes du soumissionnaire (Nom du soumissionnaire, adresse physique complète, adresse e-mail, téléphone), à l'adresse ci-dessous.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **16 AVR 2026** à 10h 00 précises (heure locale). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne pouvant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous à 10 heures (heure locale) le **16 AVR 2026**.

7. Toutes les offres doivent comprendre d'une Garantie d'Offre, pour un montant de :

- Lot n°01: QUARANTE CINQ MILLIONS ARIARY (45 000 000,00 ARIARY).
- Lot n°02: QUARANTE-DEUX MILLIONS ARIARY (42 000 000,00 ARIARY).
- Lot n°03: NEUF MILLIONS ARIARY (9 000 000,00 ARIARY).

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

L'Unité de Coordination du Projet DECIM2
A l'attention de : M. RAKOTOZAFY François Xavier
Lot 113 Bc Antananarivo 101
Ville : Antananarivo
Code Postal : 102
Pays : MADAGASCAR
Email: xavier.rakotzafy@irama-mg.com

Fait à Antananarivo le 13 FEV. 2026
Le Coordinateur de Projet,
RAKOTOZAFY François Xavier

M-CL 25450150-3

13 - Acquisition d'une décortiqueuse

Date limite : 02 mars 2026

La Croix-Rouge Malagasy (CRM) est une association de volontaires, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Elle est reconnue d'utilité publique ayant pour mission de prévenir et d'alléger la souffrance des vulnérables.

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION
D'UNE DECORTIQUEUSE**

La Croix-Rouge Malagasy (CRM) sollicite des offres techniques et financières pour l'acquisition d'une (01) Décortiqueuse

Référence Marché : AO030/PPRM/FCDO/CRM/2026

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres dans des enveloppes séparés à l'adresse : 1, rue Patrice Lumumba Tsaralalana – BP : 1168 Antananarivo 101 sous enveloppe fermé.

Frais de retrait DAO : Ar 40 000 à verser en espèce à la caisse de la Croix Rouge Malagasy ou par versement sur demande RIB par mail aux adresses tojo.andriamalala@crmada.org cc logistique@crmada.org

Date de fin de dépôt des offres : Lundi 02 Mars 2026.

M-CL 25450150-3

14 - Fourniture et livraison de matériels pour Equipements Protection Collective

Date limite : 16 mars 2026 à 10h30


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavaro - Tsinandrasana - Fandresonina
JIRO SY RANO MALAGASY
DIRECTION GENERALE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N° 96 313/ DADO- 2026/DGP/PRMP/UGPM-M

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 05/02/2026 publié dans MIDI Madagasikara en date du 10/02/2026.

2. Le JIRO SY RANO MALAGASY sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour "Fourniture et livraison de matériels pour Équipements Protection Collective (EPC)" constituant un lot unique et indivisible .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix unitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du Responsable : ANDRIANARIMALALA Bakoliana - ADM
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : JIRAMA - 54, Rue Dr RAJAONAH Antakadilotsy

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offre, version électronique, doit être retourné à la JIRO SY RANO MALAGASY, 54, Rue Dr RAJAONAH Antakadilotsy et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de

- 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immatriculé Plan Anosy.
- Lot 1 : cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de JIRO SY RANO MALAGASY, CAISSE AMBOHILATOVO.
- Lot 1 : cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à JIRAMA - 54, Rue Dr RAJAONAH Antakadilotsy Porte 202 au plus tard le Lundi 16/03/2026 à 10 H30 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

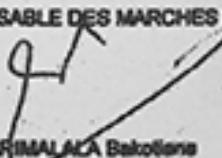
8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de : - Lot 1 : trois millions sept cent cinquante mille Ariary (Ar3 750 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances - Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo .

Antananarivo, le 13/02/2026

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS



ANDRIANARIMALALA Bakoliana

A00_26002112A00001_FRN.pdf

13/02/2026

15 - Location de véhicules pour les missions des parties prenantes du projet

Date limite : 09 mars 2026 à 10h00

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
UNITÉ DE COORDINATION DES PROJETS
ALLIANCE GAVI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

DATE : **13 JAN 2026**
FINANCEMENT: **ALLIANCE GAVI / RSS 3**
AAON N°: **01-2026 / MSANP/SG/UCP/GAVI**

1. La République de Madagascar a reçu une subvention de l'Alliance GAVI pour « Le Renforcement des Systèmes de Santé » et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché : « ACQUISITION D'UN VÉHICULE PICK UP 4x4 »

2. L'Unité de Coordination des Projets, sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation du marché.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le manuel de procédures de l'UCP.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination des Projets : procurement.gavi@ucp.mg et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres au Bâtiment Administratif du Ministère de la Santé Publique - Ambohimiandra - Antananarivo 101, de huit (08) heures à seize (16) heures

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Les capacités financières,
- Les capacités techniques et expériences et
- L'existence du magasin.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent avoir gratuitement un dossier d'Appel d'Offres complet en **Français** en formulant une demande écrite à l'adresse email mentionnée dans l'article (04) ci-dessus

7. Les offres devront être soumises à l'adresse citée en (10) ci-dessous, au plus tard le **13 FÉV 2026** à dix heures (10h 00mn), heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents le même jour que la date limite fixée pour la remise des offres à **DIX HEURES QUINZE MINUTES** (10h 15mn), heure locale dans la Salle de Réunion de l'UCP - Bâtiment Administratif du Ministère de la Santé Publique - Ambohimiandra - Antananarivo 101 - Madagascar.

9. L'offre doit comprendre une garantie d'offre d'un montant équivalent à **DEUX POUR CENT (2%)** du montant total de l'offre.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Monsieur le Coordonnateur National de l'Unité de Coordination des Projets
Bâtiment Administratif du Ministère de la Santé Publique
Ambohimiandra - Antananarivo 101 - Madagascar

Antanarivo, le **13 JAN 2026**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
Bâtiment Administratif du Ministère de la Santé Publique
Ambohimiandra - Antananarivo 101 - Madagascar

M-CL 25295/9-8

16 - Acquisition de pièces et équipements pour véhicules répartis en deux lots

Date limite : 03 mars 2026 à 10h00

REPUBLIKAN'IMADAGASIKARA
Fianarana - Tamatave - Fandriana

PRIMATURE

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT
PROJET DE FILETS DE SÉCURITÉ ET DE RÉSILIENCE
(PFSR)
CREDIT IDA 7263-MG

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL
N°01/2026-AON/FID/DG/FSR/26

1. Le Gouvernement de Madagascar a reçu un Financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du *Projet Filets de Sécurité et de Résilience*, et a l'intention d'utiliser une partie du dit Financement pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'ACQUISITION DE PIÈCES ET EQUIPEMENTS POUR VÉHICULES - REPARTIS EN DEUX (02) LOTS :

- LOT 1 : FOURNITURES D'ENVELOPPES PNEUMATIQUES
- LOT 2 : FOURNITURES COUVER - BENNES

2. Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation du marché.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Demande de Cotation telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement -7ème édition Septembre 2025 publiée par la Banque mondiale », et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres durant les heures de bureau 09h00 à 16h00 à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. La version électronique du Dossier d'Appel d'Offre en **Français** peut être demandée et/ou retirée à l'adresse (9) par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite précisant la référence et l'objet du présent avis et les coordonnées du Demandeur (Nom, Téléphone, e-mail, adresse physique).

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous (9) au plus tard le **03 Mars 2026** A DIX HEURES (10h00mn), heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires le même jour que la date limite fixée pour la remise des offres à 10 heures (10h00mn).

7. L'offre doit comprendre une garantie de soumission sous forme de chèque de banque certifié ou lettre de garantie bancaire libellée au nom de « **FONDS D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT** », et valable pendant cent vingt (120) jours après la date d'ouverture des plus fixée, d'un montant de :

- LOT 1 : **NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE ARIARY (MGA 9 500 000)** ;
- LOT 2 : **CINQ CENT MILLE ARIARY (MGA 500 000)**.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation des Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenue, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

A l'Attention de : Monsieur le Directeur Général du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

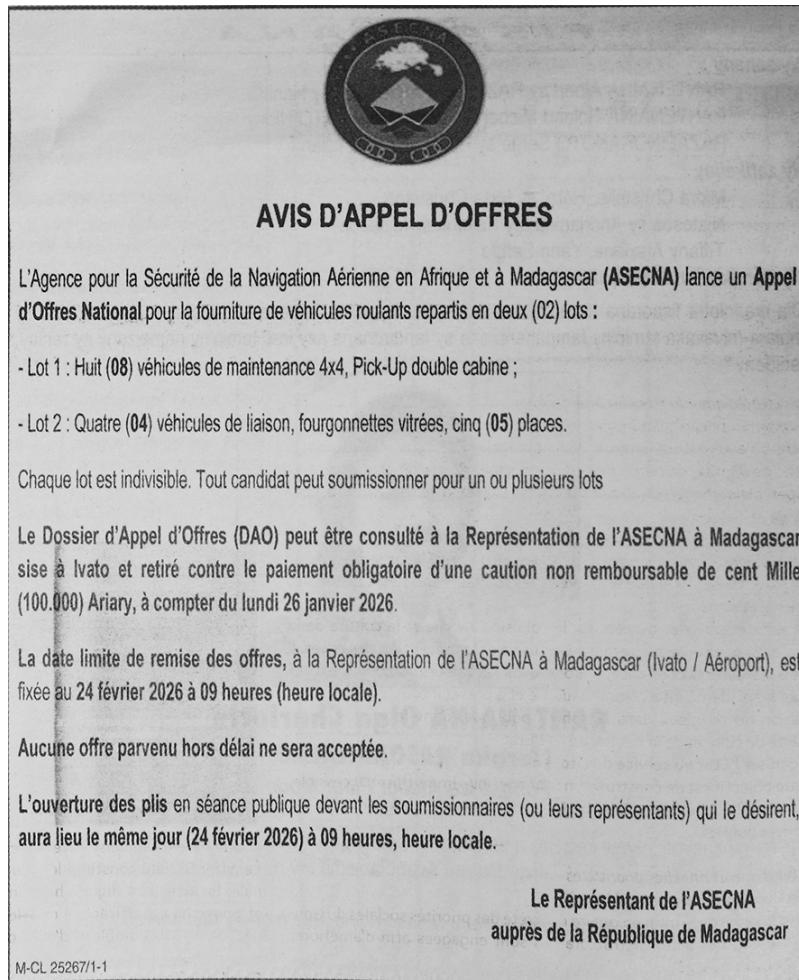
Adresse : 3^e étage - Bâtiment B - Service Passation de Marchés
Lot III M 39 Ouest Ambohizamahary
Antananarivo 101 - Madagascar

Adresse électronique : procurement@fid.mg

Antanarivo, le 28 Janvier 2026
La Direction Générale du FID

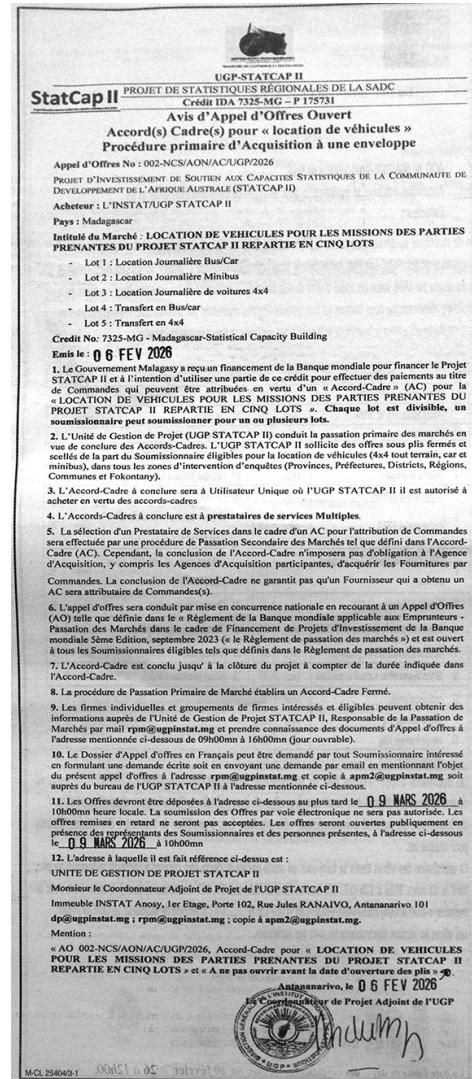
17 - Fourniture de véhicules roulants repartis en deux lots

Date limite : 24 février 2026 à 09h00



18 - Location de véhicules

Date limite : 03 mars 2026 à 10h00



19 - Location de véhicules pour les missions de suivi sur terrain

Date limite : 19 février 2026 à 10h00


REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
 SECRETARIAT GENERAL
 UNITE DE FACILITATION DE PROJETS
 PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ACCES ET DE L'APPRENTISSAGE A MADAGASCAR (TALIM)
 Crédit IDA n°78760-MG

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)

Appel d'Offres N° : 01-2026/AAO/UFP/TALIM-Ma
 Projet : *Projet de Transformation de l'Accès et de l'Apprentissage à Madagascar (TALIM)*
 Acheteur : *Ministère de l'Education Nationale (MEN) représenté par l'Unité de Facilitation de Projets (UFP)*
 Pays : *Madagascar*
 Intitulé du Marché : *Location de véhicule pour les missions de suivi sur terrain répartie en six (06) lots*
 Crédit IDA n° : *78760-MG*
 Emis le : *20 janvier 2026*

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Transformation de l'Accès et de l'Apprentissage à Madagascar (TALIM) et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de Location de véhicule pour les missions de suivi sur terrain répartie en six (06) lots. Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de dépassement par Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de crédit documentaire.

2. Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) représenté par l'Unité de Facilitation de Projets sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des Services Physiques et Services Connexes sollicités.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale version février 2025, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Facilitation de Projets (UFP) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse dom@ufo-education.mg avec copie obligatoire missionnairerisana@ufo-education.mg.

6. Les offres devront être soumises, sous pli fermé, avec la mention **AAO N°01-2026/AAO/UFP/TALIM-Ma, Location de véhicule pour les missions de suivi sur terrain répartie en six (06) lots : LOT N°...**, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **19 février 2026** à **10h00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous – la date et heure limite prévue.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une Déclaration de garantie d'offre.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**A l'attention de Monsieur le Coordonnateur
 Unité de Facilitation de Projets (UFP), Lot 18 bis, Rue Rainilovo Antsahavola, 101 Antananarivo
 Adresse électronique : dom@ufo-education.mg**

20 - Acquisition de 169 motos

Date limite : 26 février 2026 à 10h00


REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
UGP-STATCAP II
StatCap II PROJET DE STATISTIQUES RÉGIONALES DE LA SADC
 Crédit IDA 7325-MG – P 175731

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

Appel d'Offres N° : 004-AAON/UGPSTACAP/2026
 PROJET D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN AUX CAPACITES STATISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (STATCAP II)

Acheteur : L'INSTAT/UGP STATCAP II
 Pays : Madagascar
 Intitulé du Marché : ACQUISITION DE 169 MOTOS
 Crédit N° : 7325-MG - Madagascar-Statistical Capacity Building

Emis le :

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet STATCAP II et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché « ACQUISITION DE 169 MOTOS » en un Lot Unique et Indivisible.

2. L'Unité de Gestion de Projet (UGP STATCAP II) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir 169 motos à l'Immeuble INSTAT Anosy. Le délai de livraison est de soixante (60) jours en une seule fois.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale 5^{me} édition, Septembre 2023 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres en français sera envoyé par e-mail à tout soumissionnaire intéressé en formulant une demande à l'adresse mail ci-dessous, en mentionnant clairement les coordonnées complètes (raison sociale, adresse, e-mail, téléphone).

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UGP STATCAP II et prendre connaissance des documents à l'adresse mentionnée ci-dessous, de neuf (09) heures à seize (16) heures.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **26 FEV 2026** à **10h00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le même jour à 10h00.

7. L'offre doit être accompagnée d'une Garantie de l'offre sous forme de chèque de banque ou garantie bancaire certifiée et libellée au nom de l'UGP STATCAP II d'un montant de Dix-Neuf millions arriary (MGA 19 000 000)

21 - Travaux de construction des infrastructures fish drying

Date limite : 24 février 2026 à 17h00

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
REF : AO/044/CRS/2026 (2^{me} relance)

Catholic Relief Services United States Conférence of Catholic Bishops (CRS) est une organisation non gouvernementale créée en 1943 par les Evêques Catholiques des Etats-Unis afin d'assister les plus démunis dans le monde. CRS œuvre à Madagascar depuis 1962 sur l'invitation de la Conférence Episcopale de Madagascar et opère selon les termes d'un accord bilatéral avec le Gouvernement de Madagascar. CRS a un portefeuille de programmes variés et diversifiés dans plusieurs secteurs : Sécurité Alimentaire, Santé Maternelle et Infantile, Changement Climatique, Justice & Paix, Eau, Assainissement et Hygiène et Secours d'Urgences.

CRS lance un appel d'offre pour la sélection des entreprises sur la réalisation des « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES FISH DRYING DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET RIAKA MAHASOA – FINANCE PAR BAF ».

Le marché sera réparti en deux (2) lots suivant les détails ci-dessous :

Lot	LOCALISATION			
	Région	District	Commune	Fokontany
01	Atsimo Andrefana	Ampanihy	Itampolo	Metangy
	Atsimo Andrefana	Ampanihy	Itampolo	Lembatoka
	Atsimo Andrefana	Ampanihy	Androka	Lanirano
02	Atsimo Andrefana	Toliara II	Anakao	Meromena
	Atsimo Andrefana	Toliara II	Efoetse	Ambola
	Atsimo Andrefana	Toliara II	Efoetse	Behazomby (Amplambeza)

CRS invite les fournisseurs intéressés à télécharger le Document d'Appel d'Offre (DAO) dans le lien <https://bit.ly/CRS-MG>

Toute demande d'information complémentaire peut être envoyée à l'adresse mg_dao@crs.org, au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de soumission des offres.

Les offres doivent être déposées au plus tard le **Judi 26 février 2026** avant dix-sept heures (17h00) auprès du bureau de CRS à l'adresse ci-après :

- CRS Tukar, Andabizy en face Clinique Saint Louis.

Fait à Antananarivo le 09 février 2026

A328865

22 - Travaux de construction de 127 forages

Date limite : 06 mars 2026 à 10h00

**MINISTERE DE L'EAU,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE**
PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS A L'EAU POTABLE
(PAAEP) DE MADAGASCAR
(P174477)

Avis Rectificatif n°01
Avis d'Appel d'offres pour Travaux (Processus à Une Enveloppe)

AON N° : 08-25/MEAHP/PAAEP-UGP MEAH/TVX/127 FORAGES
Projet : Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable de Madagascar (PAAEP)
Acheteur : MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
Pays : Madagascar
Crédit : IDA-71210

Intitulé du marché : Travaux de construction de 127 forages au sein des établissements scolaires et des formations sanitaires dans les districts d'Antananarivo, d'Antananarivo Atsimondrano et d'Ambohidratrimo divisés en trois lots :

- Lot 1 : Trente-et-un (31) forages d'eau (26 écoles et 5 formations sanitaires) dans le district d'Antananarivo Avaradrano ;
- Lot 2 : Quarante (40) forages d'eau (31 écoles et 9 formations sanitaires) dans le district d'Antananarivo Atsimondrano ;
- Lot 3 : Cinquante-six (56) forages d'eau (47 écoles et 9 formations sanitaires) dans le district d'Ambohidratrimo.

Emis le : **06 FEV 2026**

- Le présent avis a pour objet de modifier la date limite fixée pour la remise des offres.
- La disposition 6. de l'Avis d'appel d'offres est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Les offres devront être remises à l'adresse suivante : sis au Bâtiment A1 Rez-de-chaussée, Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano – Antananarivo 101 au plus tard le **VENDREDI 13 FEVRIER 2026 à DIX (10H00MN) HEURES** (Heures locales). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.

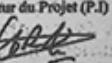
Veuillez lire :

Les offres devront être remises à l'adresse suivante : sis au Bâtiment A1 Rez-de-chaussée, Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano – Antananarivo 101 au plus tard le **VENDREDI 06 MARS 2026 à DIX (10H00MN) HEURES** (Heures locales). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.

Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable UGP MEAH
Adresse : Bâtiment A1 Rez-de-chaussée - Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano – 101 Antananarivo – Madagascar.
Courriel : procurement_meah@caacp.mg
Site WEB : www.caacp.mg

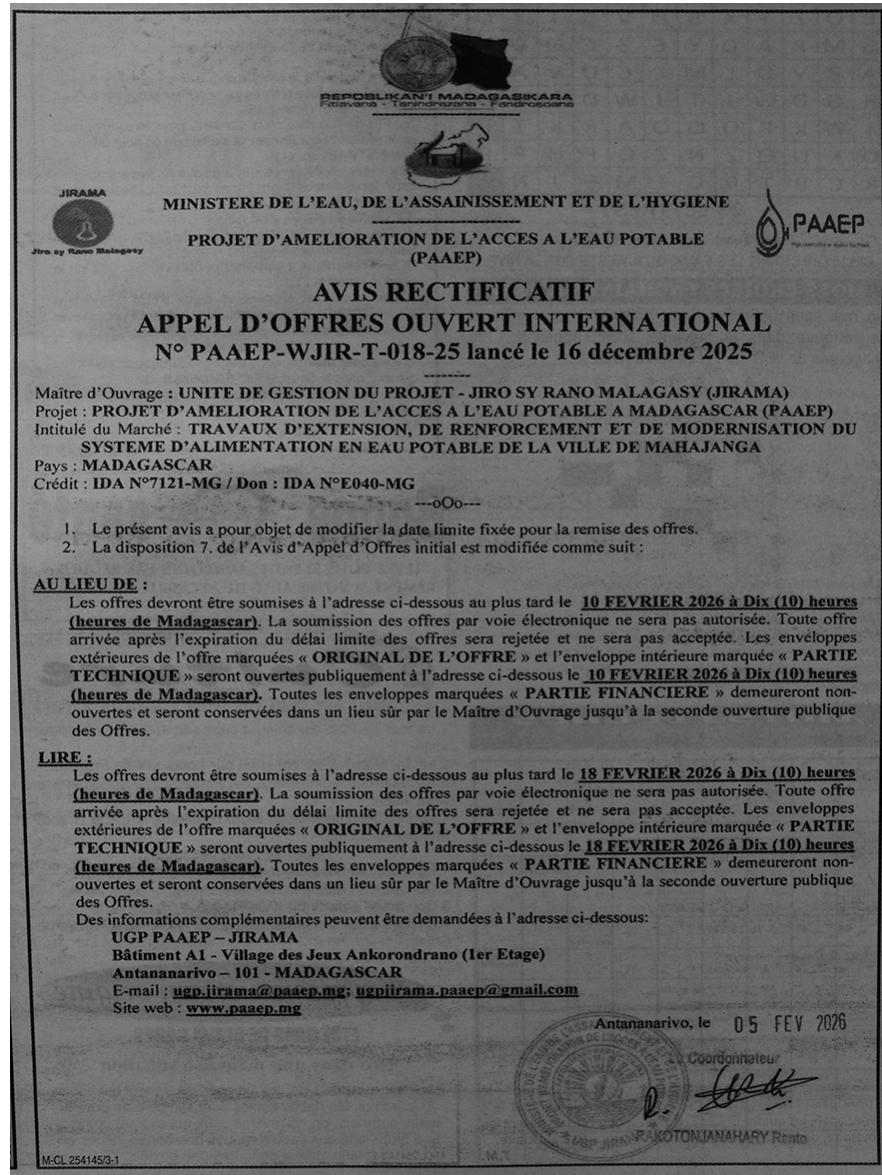
MP328842


MINISTERE DE L'EAU,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS A L'EAU POTABLE
(PAAEP) DE MADAGASCAR
(P174477)



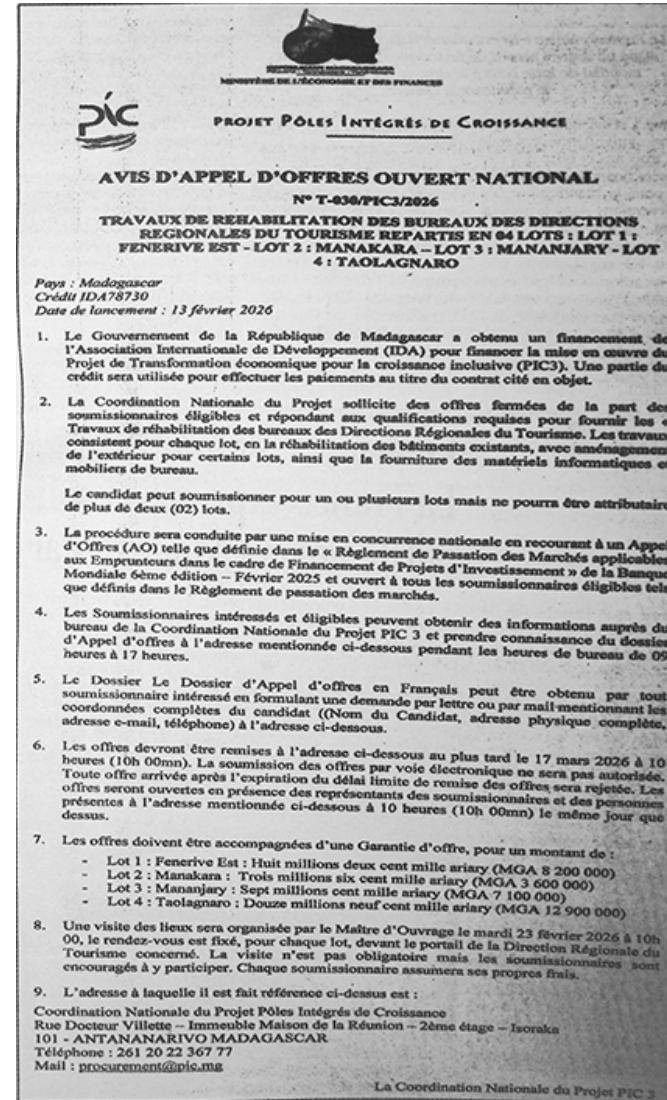
23 - Travaux de réhabilitation et de renforcement

Date limite : 18 février 2026 à 10h00



24 - Travaux de réhabilitation des bureaux des Directions Régionales du Tourisme

Date limite : 17 mars 2026 à 10h00



25 - Travaux de réhabilitation et du réaménagement du réseau d'alimentation

Date limite : 20 février 2026 à 10h00



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Madagascar National Parks

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date : 21 janvier 2026
Appel d'offres N° : 01-26 /AON / MNP / AKF / FAPBM / HEMPEL / TRAV
Financement : Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM).

1. Le Parc National Ankarafantsika de Madagascar National Parks (MNP) a bénéficié d'un financement de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), pour financer le coût du Projet « HEMPEL ». Une partie des sommes accordées à ce financement sera utilisée pour effectuer le « Travaux de réhabilitation et du réaménagement du réseau d'alimentation en eau potable du domaine de MNP Ankarafantsika Ampijoroa'Ala Commune Marosakoa District Marovoay-Mahanjanga Region Boeny »

2. Le Parc National Ankarafantsika de Madagascar National Parks (MNP) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres les Entreprises en BTP ou en Génie civil éligibles à présenter leur offre sous pli cacheté pour l'exécution des « Travaux de réhabilitation et du réaménagement du réseau d'alimentation en eau potable du domaine de MNP Ankarafantsika Ampijoroa'Ala Commune Marosakoa District Marovoay-Mahanjanga Region Boeny »

3. La procédure de passation de marché est passée conformément aux procédures de Passation de Marchés décrites dans le manuel de procédure administrative et Financière de Madagascar National Parks, en vue de conclure un marché à prix forfaitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'offre complet, rédigé en langue française, peut être consulté ou demandé par tout soumissionnaire désirant prendre connaissance ou obtenir des informations contre une demande écrite adressée à Monsieur Jean Jacques RAKOTOARIVELO, Directeur du Parc National Ankarafantsika, courriel : contact@mnparks.mg

5. Une visite de lieux (obligatoire) est prévue le 05 février 2026 à 09 heures, aux frais des soumissionnaires. Elle donnera lieu à la délivrance d'un certificat de visite.

6. Les offres devront être parvenues, sous pli fermé et cacheté à la cire, au bureau de Madagascar National Parks, Ambatobe, 103 Antananarivo Madagascar au plus tard le 20 février 2026 à 10 heures portant la référence « Travaux de réhabilitation et du réaménagement du réseau d'alimentation en eau potable du domaine de MNP Ankarafantsika Ampijoroa'Ala Commune Marosakoa District Marovoay-Mahanjanga Region Boeny » et avec la mention « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

7. Les offres remises après ce délai seront automatiquement rejetées. Les plis seront ouverts le même jour à 10 heures 15 minutes à la même adresse en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

8. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas autorisée**.

9. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme de chèque de banque libellé au nom de Madagascar National Parks ou d'une lettre de garantie bancaire de soumission de montant de : Ar 1 800 000 (Un million huit cent mille Ariary)

*"Pour Madagascar National Parks,
Le Directeur du Parc National Ankarafantsika*

*Jean Jacques RAKOTOARIVELO
National Parks*

M-CL 25198/3-1

26 - Travaux de réhabilitation et extension des bâtiments et infrastructure sanitaire

Date limite : 27 février 2026 à 10h00



MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE
UNITE DE COORDINATION DES PROJETS
PROJET DE PRÉPARATION AUX PANDEMIES ET PRÉSTATION
DE SERVICES DE SANTE DE BASE - PPSB

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AAO)

Appel d'Offres pour Travaux
(Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres N° 02/2026-AON/MSANP/UCP/PPSB
Projet PROJET DE PRÉPARATION AUX PANDEMIES ET PRÉSTATION DE SERVICES DE SANTE DE BASE - PPSB
Acheteur : UNITE DE COORDINATION DES PROJETS (UCP) DU MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE
Intitulé du Marché TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE SANITAIRE POUR LE PLATEAU TECHNIQUE LAPARO-CESARIENNE ET LE BLOC MERE-ENFANT.
Prêt/Crédit/Don N° FINANCEMENT : IDA D70730 ET D9940
Pays : MADAGASCAR
Émis le 27 JANVIER 2026

Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet de Préparation aux Pandémies et Prestation de services de Santé de Base - PPSB et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché :

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE SANITAIRE POUR LE PLATEAU TECHNIQUE LAPARO-CESARIENNE ET LE BLOC MERE-ENFANT DANS LES HUIT REGIONS DE MADAGASCAR - REGION ATSIMO ANDREFANA - REGION ANDROY - REGION ATSIMO ATSINANANA - REGION ANOSY - REGION SAVA - REGION FITOVINANY - REGION MENABE ET REGION SOFIA » REPARTIS EN VINGT ET UN (21) LOTS »

LOT	TYPE CENTRE HOSPITALIER	LIEU	REGION
03	CHRR	TAOLAGNARO	ANOSY
04	CHRD	BEROROMA	ATSIMO ANDREFANA
05	CHRR	AMBOVOMBE	ANDROY
06	CHRR	MANAKARA	FITOVINANY
07	CHRD	SAKARHA	ATSIMO ANDREFANA
08	CHRD	MIANDRIVAZO	MENABE
09	CHRD	MIDONGY DU SUD	ATSIMO ATSINANANA
10	CHRD	BEALALANA	SOFIA
11	CHRR	ANTALARA	SAVA
12	CHRR	ANTSOHINY	SOFIA
13	CHRR	FARAFANGANA	ATSIMO ATSINANANA
14	CHRR	MANANJARY	VATOVAVY
15	CHRR	MORONDOWA	MENABE
16	CHRD	AMPANIRY	ATSIMO ANDREFANA
17	CHRD	ANKAZOAOBO SUD	ATSIMO ANDREFANA
18	CHRD	BEFOTAKA	ATSIMO ATSINANANA
19	CHRD	BELO SUR TSIRIBIHINA	MENABE
20	CHRD	BETIOKY	ATSIMO ANDREFANA
21	CHRD	BETROKA	ANOSY
22	CHRD	BEZAHIA	ATSIMO ANDREFANA
23	CHRD	MANJA	MENABE

27 - Travaux de construction d'un système d'adduction d'eau potable

Date limite : 12 mars 2026 à 10h00



Avis d'appel d'offres ouvert
N° 010/DPs/HARD/25-26

Dans le cadre de ses activités, WaterAid Madagascar lance un appel d'offres ouvert à toutes les entreprises respectant les droits Malagasy pour les Travaux de construction d'un système d'adduction d'eau potable et d'un bloc sanitaire public à cinq compartiments – Commune Rurale d'Andratamarina – District Sambava – Région SAVA.

LOT 1 : Travaux de construction d'un système d'adduction d'eau potable – Commune Rurale d'Andratamarina – District Sambava – Région SAVA

LOT 2 : Travaux de construction d'un bloc sanitaire public à cinq compartiments – Commune Rurale d'Andratamarina – District Sambava – Région SAVA

Lots divisibles

Les offres devront être déposées sous pli fermé au plus tard le Jeudi 12 mars 2026 à 10h00 (heure locale) à l'adresse suivante : Bureau WaterAid Madagascar, Villa SOA, Lot II W 20 B Ambaranjanana, Antananarivo avec la mention :

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 010/DPs/HARD/25-26**

Les offres reçues après la date et heure indiquées ou envoyées à toute autre adresse seront rejetées.

Le Dossier d'Appel d'Offres complet peut être obtenu sur demande à l'adresse électronique suivante : procurementmada@wateraid.org.

La visite des lieux est obligatoire et se tiendra le Mercredi 04 mars 2026 à 10h00, au Bureau de la Commune Rurale d'Andratamarina

M-CL 25491-5-1

28 - Travaux de réhabilitation du bâtiment

Date limite : 24 mars 2026 à 10h00



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE, DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

PROJET DIGITAL AND ENERGY CONNECTIVITY FOR INCLUSION IN MADAGASCAR (DECIM)
UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET

APPEL D'OFFRES
(Procédure à Enveloppe Unique)
Passation du marché pour :

Travaux de réhabilitation du bâtiment du MNDPF pour l'installation du **DIGITAL CENTER** réparti en deux (02) lots :

- > Lot 01 : Travaux de réhabilitation du bâtiment du MNDPF pour l'installation du **DIGITAL CENTER sis à Mahajanga**
- > Lot 02 : Travaux de réhabilitation du bâtiment du MNDPF pour l'installation du **DIGITAL CENTER sis à Antsiranana**

DAO No : 01-AO /2026/DECIM
Maître d'Œuvre : Project DECIM/DECIM
Projet : Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar-DECIM
Initiative : Projet Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar-DECIM ou Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché « Travaux de réhabilitation du bâtiment du MNDPF pour l'installation du **DIGITAL CENTER** réparti en deux(02) lots :

- > Lot 01 : sis à Mahajanga
- > Lot 02 : sis à Antsiranana

Payas : Madagasgar
Émis le : 04 Février 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet «Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar-DECIM» ou «Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché « Travaux de réhabilitation du bâtiment du MNDPF pour l'installation du **DIGITAL CENTER** réparti en deux(02) lots :

- > Lot 01 : sis à Mahajanga
- > Lot 02 : sis à Antsiranana.

Le délai d'exécution des travaux est de six (06) mois.

2. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) DECIM invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment du MNDPF pour l'installation du **DIGITAL CENTER** réparti en deux(02) lots :

- > Lot 01 : sis à Mahajanga
- > Lot 02 : sis à Antsiranana.

3. La passation de marchés sera conduite par passation de marchés au niveau national en utilisant un Document d'Appel d'Offres (DAO) tel que défini dans les « Règles des Passations de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs de FPI », dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement- sixième édition Février 2025 de la Banque mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et est ouvert à tous les Soumissionnaires.

4. Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires de l'Unité de Coordination du Projet DECIM et du Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau de 09h 00 à 16h 00 (heures locales), à l'adresse indiquée ci-dessous.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être obtenu par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite par mail mentionnant les coordonnées complètes du Soumissionnaire (Nom du Soumissionnaire, adresse physique complète, adresse e-mail, téléphone), à l'adresse ci-dessous. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé sur le site web du Projet DECIM : www.decim.mg

6. Une visite des lieux sera organisée par le Maître de l'Œuvre :

- > Pour le lot 01 : le 23 février 2026 ; le rendez-vous est fixé à huit (08) heures, devant le Bureau du MNDPF à Mahajanga. Les frais de visite sont exclusivement à la charge du soumissionnaire. La participation à cette visite des lieux est **fortement recommandée**.
Suivi d'une réunion préparatoire sur lieu au bureau du MNDPF à Mahajanga, le 23 février 2026 à 14 heures 30 minutes locales.
- > Pour le lot 02 : le 20 février 2026 ; le rendez-vous est fixé à huit (08) heures, devant le Bureau du MNDPF à Antsiranana. Les frais de visite sont exclusivement à la charge du soumissionnaire. La participation à cette visite des lieux est **fortement recommandée**.
Suivi d'une réunion préparatoire sur lieu au bureau du MNDPF à Antsiranana, le 20 février 2026 à 10 heures 30 minutes locales.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous à plus tard le 24 mars 2026 à 10 h 00 précises (heures locales) par **courrier physique sous enveloppe fermé bien scellé** à l'adresse : **Unité de Coordination du Projet DECIM, Villa SOA, Lot II W 20 B Ambaranjanana, Antananarivo 101-102, Madagascar**. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue après la date limite de remise des Offres sera décartée. Les Offres seront ouvertes publiquement à l'issue de la date limite de remise des Offres et débats des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaitera assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous le 24 mars 2026 à 10 h 00 précise (heure locale).

8. Toutes les Offres devront être accompagnées d'une **Garantie d'Offre Officielle** sous forme d'un document bilingue (french/English) dédié à l'offre en question au nom du **Project Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar v (DECIM)**, pour les montants de :

- > Lot 1 : Quarante-cinq millions arriy (45.000.000,00 MGA)
- > Lot 2 : Quarante millions arriy (40.000.000,00 MGA)

9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire attribuable, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le dossier d'Appel d'Offres.

10. L'acronyme à l'issue de ce document se réfère ci-dessous est :

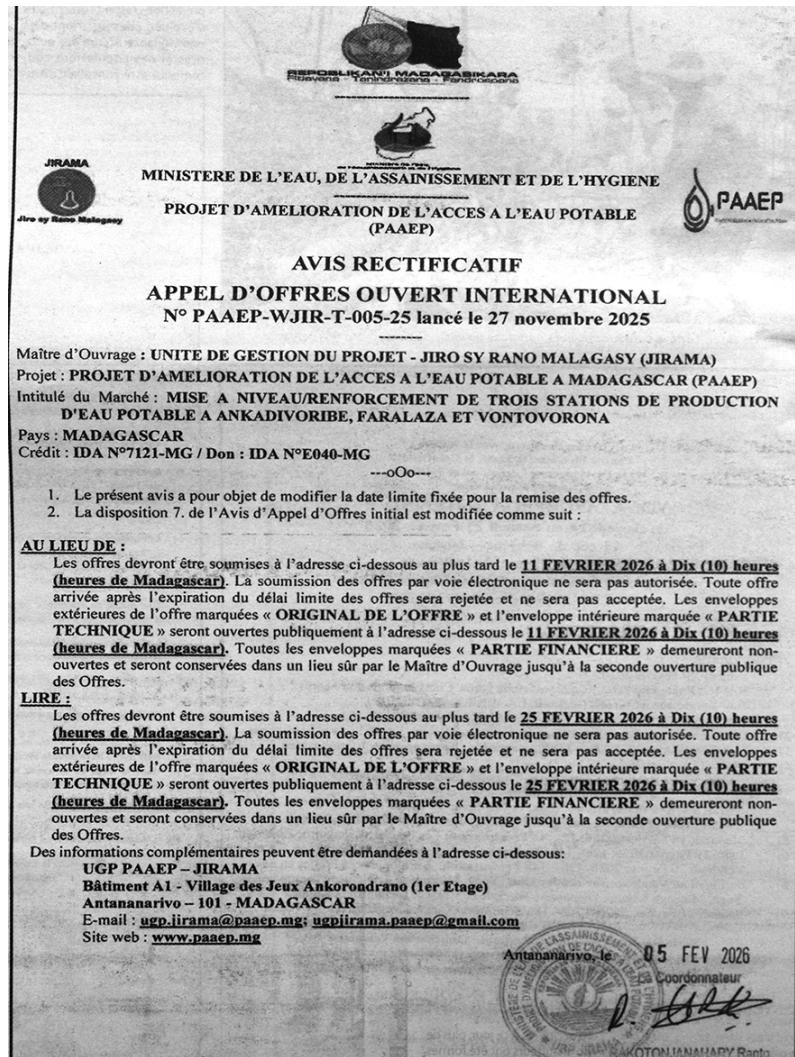
L'Unité de Coordination du Projet DECIM
A l'attention de : M. RANDRIAMAHAMANANA Jacqvis
1^{er} étage, Escalier D de l'immeuble FIARO Ampelihola Antananarivo 101-102, Madagascar
Email : cp@decim.mg; procurement-offres@decim.mg
Site web : www.decim.mg



M-CL 25491-5-1

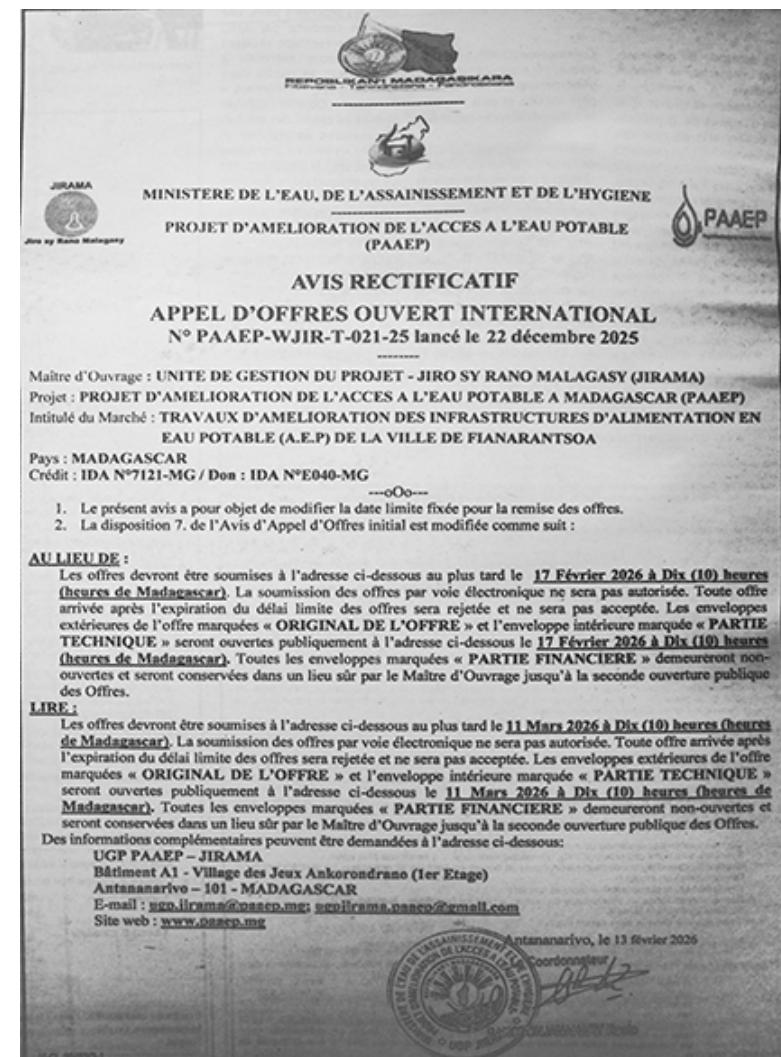
29 - Mise à niveau et renforcement de trois stations de production d'eau potable

Date limite : 25 février 2026 à 10h00



30 - Travaux d'amélioration des infrastructures d'alimentation en eau potable

Date limite : 11 mars 2026 à 10h00



31 - Etude de faisabilité - stratégie carbone du CEAS à Madagascar

Date limite : 20 février 2026



Ecouter - Innover - Partager

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AO N.06/2026/CARBONE

ÉTUDE DE FAISABILITÉ – STRATÉGIE CARBONE DU CEAS À MADAGASCAR

Au Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), nous sommes convaincus que malgré la complexité des défis du monde d'aujourd'hui, il est possible d'agir concrètement pour prendre soin du Vivant, ici et ailleurs. ONG suisse de coopération internationale, le CEAS crée des espaces de réflexion collective et d'innovation pour bâtir un avenir plus juste et respectueux de la planète.

Dans le cadre de ses projets à Madagascar, notamment dans les domaines de l'agroforesterie, de l'énergie durable et des technologies de transformation, le CEAS souhaite approfondir le développement d'un programme carbone, à travers une étude de faisabilité technique, financière et institutionnelle.

Ainsi, le CEAS recherche un prestataire pour l'accompagner dans l'analyse du potentiel carbone de ses projets, la définition de scénarios de valorisation et l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'une stratégie carbone.

Les Termes de référence pour cette prestation sont disponibles sur demande à l'adresse suivante : comg@ceas.ch avec objet « STRAT_CARBONE_CEAS ». Les offres sont à soumettre à la même adresse et à mettre en copie : t.raherimalala@ceas.ch, avant le 20 février 2026.

32 - Réhabilitation d'un four de cuisson

Date limite : 24 février 2026 à 16h00



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL Référence : AAO/001-26-ADES PROD

L'Association pour le Développement de l'Énergie Solaire (ADES Madagascar), dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, lance un appel d'offres à l'intention des prestataires légalement constitués et enregistrés à Madagascar, disposant d'une expertise avérée dans la construction et la réhabilitation de fours de cuisson à bois.

La présente consultation a pour objet la réhabilitation d'un four de cuisson existant et en état de fonctionnement, incluant l'amélioration de son accessibilité et de son ergonomie, l'optimisation des conditions de sécurité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le renforcement de la durabilité de l'installation.

Les candidats intéressés sont invités à présenter leur offre sous pli fermé.

Le dossier de consultation, rédigé en langue française, est disponible pour consultation à compter de la date de publication, les jours ouvrables de 08h00 à 16h00, aux adresses suivantes :

- Tolara : Direction Nationale, Mitsinjo Betanimena
- Fianarantsoa : Centre de production ADES, Mahazengy
- Antananarivo : Bureau Régional, Cité des Jardins n°11, Mahamasina

Tout candidat souhaitant soumissionner peut retirer le cahier des charges relatif au présent appel d'offres auprès des adresses mentionnées ci-dessus.

Les offres doivent être déposées sous pli fermé aux bureaux d'ADES au plus tard le 24 février 2026 à 16h00, avec la mention : « AAO/001-26-ADES PROD – Réhabilitation d'un four de cuisson à bois ».

Toute offre reçue après ce délai sera automatiquement déclarée irrecevable.

En complément du dépôt physique obligatoire, les candidats sont invités à transmettre une copie électronique de leur offre aux adresses suivantes : jean-yves.rakotoarison@ades-solaire.org, avec copie à stephanie.vololomialaina@ades-solaire.org.

L'envoi électronique ne remplace en aucun cas le dépôt physique de l'offre originale, seul ce dernier faisant foi.

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 25 février 2026 à 14h30, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants souhaitant y assister.

Fait à Antananarivo, le 05 février 2026,

La Directrice Nationale

Maryne MOHN DROUET
Directrice Nationale
ADES Madagascar

ADES Direction National, Cité des Jardins n°11, Mahamasina, 101 Antananarivo Madagascar
+261 32 03 178 96 / maryne.mohn-drouet@ades-solaire.org / www.ades-solaire.org

A20849

33 - Recrutement d'un consultant pour réalisation de fiches techniques

Date limite : 06 mars 2026 à 13h00

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE SWM PROGRAMME

WCS

APPEL D'OFFRE OUVERT
AOO 002/WCS/MMB/2026

Recrutement d'un consultant pour réalisation de fiches techniques sur les conflits homme-faune autour du Parc Naturel Makira

I. Contexte
La Wildlife Conservation Society (WCS), gestionnaire délégué du Parc Naturel Makira, ambitionne de promouvoir la conservation de la biodiversité et d'améliorer les conditions de vie des populations qui dépendent des ressources naturelles. Le *Programme de Gestion Durable de la Faune Sauvage* (ou *Sustainable Wildlife Management (SWM) Programme*), financé par l'Union européenne (UE), est mis en œuvre dans 16 pays dont Madagascar. Il vise à favoriser le passage de la consommation à des fins de subsistance d'espèces animales endémiques particulièrement vulnérables à la consommation d'espèces sauvages et domestiques résilientes.

Un problème majeur auquel font face les villageois des sites dans lesquels le SWM Programme est mis en œuvre est la destruction des champs de culture par la faune sauvage (potamochères et oiseaux notamment, lémuriens potentiellement) et les attaques du petit bétail par les prédateurs sauvages comme le fossa.

II. Objectifs
De façon à favoriser les échanges avec les communautés sur ces problématiques, favoriser la mise en œuvre de méthodes de contrôle efficaces, et préparer la mise en place d'un système de remontée des conflits, WCS Madagascar souhaite faire produire des fiches techniques détaillées sur les conflits homme-faune autour du Parc Naturel Makira et les solutions associées.

III. Tâches à réaliser et livrables
Un état des lieux détaillé sur ces conflits a été réalisé en 2022 (Rapport intitulé *Conflits homme-faune dans les secteurs 1 et 3 Parc Naturel Makira-Madagascar*, de septembre 2022). Ce rapport sera transmis au prestataire sélectionné, ou sur demande au stade de la proposition technique.

Sur cette base, et sur la base de son expérience, le prestataire sera chargé de produire pour chacun des 8 animaux ou groupes d'animaux retenus une fiche à destination des communautés locales incluant des photos, un état des lieux des dégâts que ces animaux peuvent causer, et des solutions pour se protéger contre ces conflits. Ces fiches, claires, illustrées, et concrètes, sont à produire en français, puis devront être traduites en Malagasy, Tsimihety et Betsimiraka.

IV. Qualifications et profil requis du prestataire
WCS recherche une consultante individuelle ou à toute personne morale (ONG, associations, cabinets, consortium de consultants) possédant les caractéristiques suivantes :

- ayant déjà travaillé à Madagascar, avec une bonne connaissance du pays,
- ayant une expertise en production de produits de sensibilisation / communication
- une expérience avérée sur les thématiques environnementales, écologie et/ou conservation
- une expérience en matière de conflits hommes-faune est un plus.

Les Termes de Référence sont visibles suivant ce lien : <https://bit.ly/4sehVfg>

Les dossiers de candidature sont à envoyer en format électronique à madagascarprocurement@wcs.org avec objet de l'email «AOO 002/WCS/MMB/2026 - DA MMB 011- Fiches techniques conflits homme-faune autour du Parc Naturel Makira» au plus tard le Vendredi 06 mars 2026 avant 13heures locales Madagascar.

**La Direction
WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY
WCS Madagascar
WE STAND FOR WILDLIFE**

M-CL 25399/1-1

34 - Programme de subventions à coûts partagés

Date limite : 06 mars 2026 à 13h00

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DE MADAGASCAR (FSRP)
Crédit IDA-71570-MG/Don IDA-E0830-MG

AVIS D'APPEL A PROJETS
PROGRAMME DE SUBVENTIONS A COÛTS PARTAGÉS (MATCHING GRANT)
EN FAVEUR DES PME - VIKINA

La République de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour le coût du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires de Madagascar (FSRP) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE). Dans ce cadre, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) lance un Appel à Projets destiné à sélectionner des Petites et Moyennes Entreprises (PME) éligibles pour l'octroi de subventions à coûts partagés (matching grants).

Objectif de l'Appel à Projets
L'Appel à Projets vise à soutenir des projets d'investissement portés par des PME contribuant à :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises ;
- le développement de solutions innovantes et résilientes face aux changements climatiques et contraintes nutritionnelles ;
- la création d'emplois et la valorisation des chaînes de valeur agroalimentaires prioritaires.

Bénéficiaires éligibles
Sont éligibles au présent Appel à Projets :

- les PME légalement constituées et enregistrées à Madagascar ;
- opérant notamment dans les chaînes de valeur prioritaires des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agro-industrie, de la transformation, de la logistique ou des services connexes ;
- présentant un projet économiquement viable et disposant d'une capacité de co-financement conforme aux critères du programme.

Modalité de financement
La subvention accordée prendra la forme d'un co-financement, couvrant une partie des coûts éligibles du projet proposé. La contribution du bénéficiaire est obligatoire. Les montants, taux de subvention et dépenses éligibles sont précisés dans le Dossier d'Appel à Projets.

Procédure de soumission
Le Dossier d'Appel à Projets avec le formulaire de demande (avant - projet) peut être obtenu sur demande écrite à l'adresse électronique suivante : yikina.fsrp@gmail.com, avec copie à grant.fsrp@gmail.com.

Les propositions de projets (avant-projets), présentées en version papier accompagnée d'une version numérique, devront être déposées (en personne ou par courrier) contre récépissé au Bureau du Projet FSRP, Direction du Génie Rural, Nanisana, enceinte ex-BVPI - Porte 5, Antananarivo 101, Madagascar, au plus tard le **21 AVR 2026 à 17 heures**.

Sélection des projets
Les projets seront évalués sur la base de critères prédefinis incluant notamment la pertinence économique, la faisabilité technique, l'impact attendu et la capacité de co-financement. La sélection sera effectuée conformément aux procédures et règles de la Banque mondiale, dans un souci de transparence et d'équité.

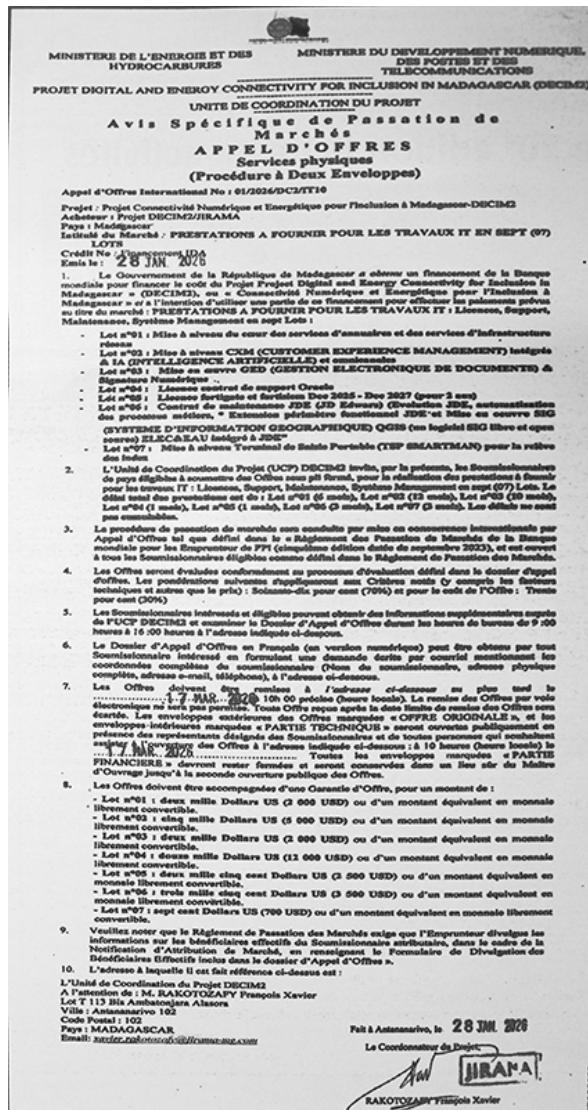
Fait à Antananarivo, le **21 JAN 2026**

L'Unité de Gestion du Projet FSRP Madagascar
Le Coordinateur National
RAFALIMANANA Oliva

M-CL 2520817-4

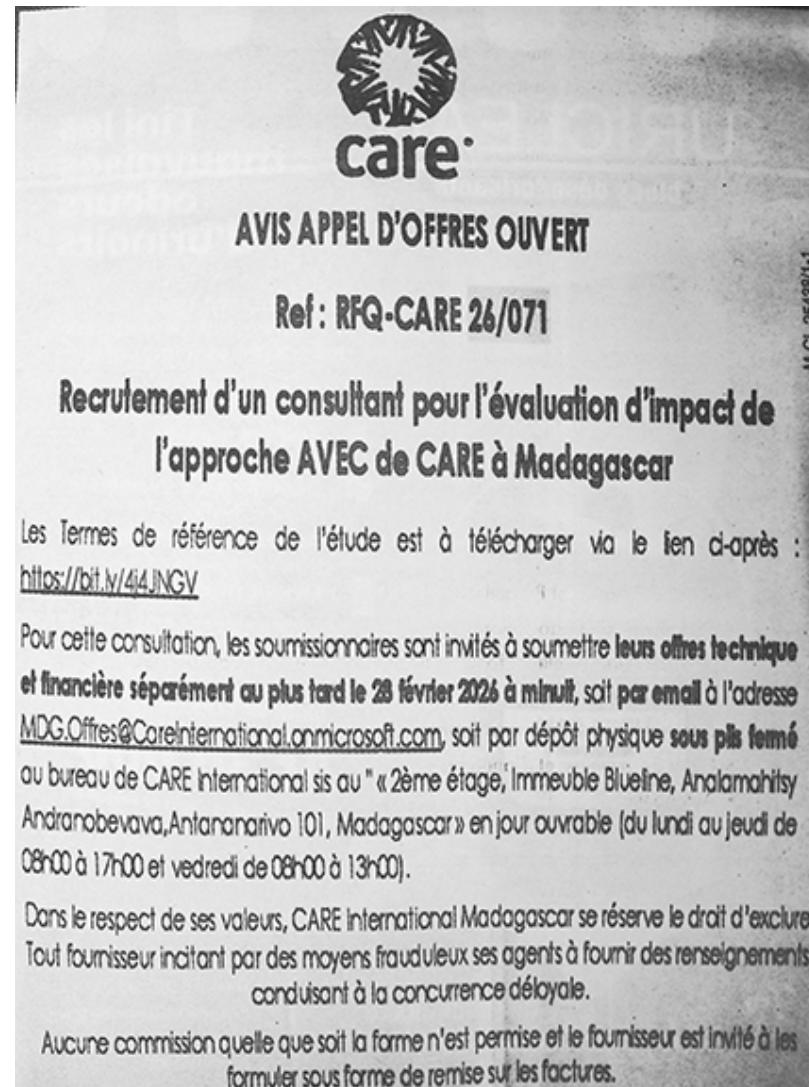
35 - Prestations à fournir pour les travaux IT en sept lots

Date limite : 17 mars 2026 à 10h00



36 - Recrutement d'un consultant pour l'évaluation d'impact de l'approche

Date limite : 28 février 2026 à 12h00



37 - Evaluation externe finale et d'impact

Date limite : 18 février 2026 à 12h00

Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES – ASMAE MADAGASCAR

Évaluation Externe Finale et d'Impact – Projet ANKIZY (Phases 1, 2 & 3)

Asmae - Association Soeur Emmanuelle recrute un(e)/des consultant(e), s ou un cabinet pour l'évaluation finale de la Phase 3 (2023-2026) et l'évaluation d'impact global (9 ans) du projet « Ankizy ». Le projet Ankizy, co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD), vise à renforcer l'inclusion sociale et scolaire des enfants de 3 à 12 ans à Madagascar par la promotion et la diffusion de bonnes pratiques. La phase 3 du projet arrive à son terme après neuf années d'intervention globale (2017-2026).

Mission :

- Durée : env. 30 jours entre mi-mars et fin mai 2026.

Profil requis :

- Expert en évaluation de projets de développement (min. 5 ans d'expérience) avec des connaissances en Éducation et Protection
- Min. 5 ans d'expérience en évaluation d'impact et chaînes de résultats.
- Expertise en inclusion scolaire et protection de l'enfance.
- Maîtrise du français indispensable et du malgache.

Dossier de candidature :
Offres technique et financière à envoyer au format PDF au plus tard le 18 février 2026 à 12h00 à l'adresse : procurement.mada@asmae.fr, avec copie à rop.tana@asmae.fr et cse.mada@asmae.fr

Objet du mail : « Evaluation projets ANKIZY ».

M-CL 25387/3-3

38 - Recrutement de consultant chargé de la formation de formatrices pour femmes entrepreneurs

Date limite : 26 février 2026 à 17h00

baobab banque

Appel d'Offres Ouvert

POUR RECRUTEMENT DE CONSULTANT CHARGÉ DE LA FORMATION DE FORMATRICES POUR FEMMES ENTREPRENEURES

Etape 1

Obtenez le **dossier d'appel d'offres** à l'adresse : mg.achat@baobab.com

Etape 2

Déposez votre **offre** à l'adresse : mada-conformite@baobab.com avant le 26 février 2026